

1) Consultation sur le plan de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail 2014-2015

La consultation fait suite à l'information faite sur ce sujet en juillet dernier.

Lors de cette information, nous avons souligné l'absence réelle de prise en compte du déséquilibre des agents sur les sites et les services en fonction de la charge de travail.

La direction nous informe qu'elle a ajouté une nouvelle session FRG.

Nous sommes sensibles à cette volonté de la direction de répondre aux besoins des sites, cependant cette action est loin de satisfaire le besoin réel.

Par ailleurs, nous déplorons vivement que la direction ne s'empare des risques psychosociaux que par partie.

Pour la CGT, les risques psychosociaux sont les risques majeurs de notre activité professionnelle et sont donc à considérer en priorité dans le plan de prévention.

2) Point sur les dossiers immobiliers

- Caen Sud

Présentation des modifications des locaux pour intervertir le pôle appui et le back office gestion des droits.

Cet aménagement répond à une demande du site.

Nous avons à nouveau alerté la direction sur l'hygiène des sols, comme de l'odeur nauséabonde sur ce site.

La direction partage notre constat et s'engage à étudier des solutions.

- Carentan

Présentation des modifications des locaux pour intervertir le pôle appui et le bureau de coordination.

S'y ajoute des aménagements identifiés dans le cadre du chantier accueil.

Nous avons attiré l'attention de la direction sur la faible superficie du nouveau bureau PAG (11.16 mètres carré pour deux bureaux au lieu de 15,26) et sur l'absence d'ouverture sur l'extérieur.

La direction nous répond que le bureau sera dégagé des armoires.

Pour la CGT, une activité PAG nécessite pourtant d'avoir à proximité du mobilier de classement.

- L'Aigle

Présentation des modifications de l'espace accueil suite au chantier simplification.

Ces changements ont pour vocation d'assurer la sécurité des agents en poste à l'accueil et de permettre une meilleure visibilité sur l'espace accueil en améliorant la circulation des demandeurs d'emploi.

Nous nous sommes assurés auprès de la direction que deux bureaux distincts sont affectés aux ARC (B8 et B1).

Nous regrettons cependant que ces travaux n'aient pas permis de donner de lumière naturelle au bureau 9 qui est aveugle.

3) **Points sur les accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie**

La direction nous informe que le premier trimestre 2014 cumule moins de déclaration d'accident de travail que le second trimestre 2014.

La direction constate une diminution du nombre d'arrêts maladie et en parallèle une augmentation nette de la durée des arrêts maladie.

Pour la CGT, il est inquiétant de constater que ce sont les arrêts de plus de 10 jours qui augmentent.

Nous n'avons cessé d'alerter la direction sur l'état de santé de ses salariés.

4) **Points sur les fiches incidents**

La direction nous informe qu'il y a une stabilité du nombre de fiches incident, que les motifs d'agression sont essentiellement verbales, se font en situation d'accueil physique ou téléphonique sur les sujets liés à la gestion des droits ou à la gestion du portefeuille.

Pour la CGT, nous continuons à réclamer une analyse réelle sur les causes afin d'envisager des actions de prévention nécessaires.

5) **Suivi de l'accompagnement des agents de l'agglomération de Cherbourg suite au décès d'une collègue**

Les directions de site ont été de nouveau contactées en septembre afin de relever les sollicitations d'agents qui souhaiteraient bénéficier de l'accompagnement psychologique.

Selon la direction, la situation est stabilisée et aucun agent n'a fait part de son besoin d'être aidé.

La CGT rappelle aux salariés de Cherbourg qu'il n'y a pas de délai, pour exprimer une demande d'appui psychologique.

6) Point sur les inspections des agences de L'Aigle et de St Lô réalisées par les élus

Les inspections réalisées ont permis d'identifier des dysfonctionnements concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Ces inspections s'effectuent en complément des visites du pôle SST. Certains constats ci-dessous venant appuyer des remontées du pôle SST.

Sur L'Aigle, suite au chantier simplification des modifications sont présentées en CHSCT ce jour et répondent à certains dysfonctionnements notés lors de la visite.

Il reste cependant en souffrance les points suivants :

- Le nettoyage du local technique
- L'intervention du service informatique
- L'angle mort dans la zone d'accueil (entre B1 et B6)
- L'absence de possibilité de fuite en cas de danger sur les bureaux 6, 9, 10, 11, 12 et 13
- La visibilité réduite sur l'accueil depuis le bureau du MANAC
- L'état des moquettes

La direction entend mettre en place des actions correctives sur les points cités et répond favorablement à la demande du collectif sur l'intervention d'un ergonome au premier trimestre 2015.

La CGT sera vigilante sur la réalisation des engagements de la direction.

Sur St Lô, l'alerte posée sur les poteaux de la zone d'accueil a permis de trouver une solution.

L'application d'une peinture rouge afin de les rendre plus visibles et le positionnement de plantes ou totems amène le contournement des poteaux.

Il reste cependant en souffrance les points suivants :

- L'ambiance thermique très élevée
- La fixation de la rambarde de sécurité sur le balcon
- Les reflets lumineux sur les écrans
- La dangerosité de la marquise au dessus de la porte de service
- Le risque d'escalade des brises vues sur l'extérieur du bâtiment

La direction s'engage à réfléchir aux solutions à apporter sur les problèmes de luminosité sur les écrans, comme sur la fixation de la rambarde.

La direction exprime cependant ses difficultés concernant le bâtiment en lui-même, entre autre sur la gestion thermique et l'éclairage.

Pour la CGT, pôle emploi a fait le choix d'être locataire des bâtiments et ce ne sont pas les salariés qui doivent en subir les conséquences.

La CGT ne peut que marquer son mécontentement :

A l'ouverture du site de St Lô, les élus CHSCT de la CGT s'étaient rendus sur le site et avaient déjà alertés la direction.

Nous avons déjà demandé à ce que les problèmes identifiés soient résolus et considérés comme points de vigilance sur les sites à venir.

Or, nous constatons que non seulement les problèmes ne sont pas résolus mais qu'en plus la direction ne tient pas compte des remarques que nous avons portées pour la construction des nouveaux sites.

Pour la CGT, la direction doit impérativement s'assurer que son cahier des charges pour les nouveaux sites est en adéquation avec la qualité de vie des salariés à leur travail.

7) Préconisations suite à l'enquête sur l'événement survenu à Caen Est

Il a été décidé de :

- faire un communiqué spécifique sur les règles de base de sécurité via connexion
- d'utiliser le mode « contact » sous AUDE afin de tracer les différents événements/récidives et que l'information soit accessible à tous les agents
- rappeler le fonctionnement de l'alarme silencieuse
- rappeler qu'il appartient à chacun d'entre nous d'apprécier l'opportunité de mettre fin à un entretien difficile.

8) Note accueil

Nous apprenons en séance que la note accueil présentée n'a pas pour vocation à reprendre de façon exhaustive les éléments de sécurité mais qu'elle répond à l'audit réalisé suite au chantier accueil.

Nous apprenons aussi que cette note est déjà diffusée auprès des ELD.

Nous nous interrogeons alors sur la pertinence de présenter cette note en CHSCT.

Pour la CGT, cette note est totalement dépourvue de réalisme.

Par exemple, les postes d'ARC ne devraient pas servir à recevoir les demandeurs d'emploi ayant des questions sur les indus, la formation, création d'entreprise, validation de projet...

La CGT a dénoncé ce décalage avec la réalité du terrain !

Nous demandons que cette note accueil soit une note complète, intégrant non seulement une organisation réaliste, mais aussi les bonnes pratiques, et les éléments de sécurité sur l'ensemble des phases d'accueil.

Il est temps que la direction cesse de multiplier les documents et permette une appropriation simple et efficace des notes de service.

9) Questions diverses

Dans le cadre de la NCAC, la CGT tient à s'assurer de ce que met en place la direction pour protéger les agents.

Cette question s'est avérée d'autant plus à propos que la direction régionale de pôle emploi Basse Normandie a été envahie au même moment par un groupe de privés d'emploi intermittents du spectacle.

Ceux-ci ont été reçus dans un couloir par le directeur régional et son adjoint pour répondre à leurs inquiétudes.

Devant cet événement, La CGT a demandé une suspension de séance. Pour nous, il est essentiel de connaître les revendications portées par ce collectif. Demain ce seront les agents qui devront leur répondre avec les nouveaux éléments de la NCAC.

Seule la CGT a tenu à être présente à cette rencontre.

Même si la direction déclare ne pas s'être sentie agressée, cet événement ne peut que conforter nos craintes quant au flux à venir et notre demande d'organisation préventive.

La direction répond à notre questionnaire de prévention par :

- Un renforcement de l'appropriation de la NCAC pour les RRA et les agents ressources chargés d'accompagner les agents
- 2x2 jours de communication par la direction des services opérationnels (D.S.O.) à destination des managers
- 4 ateliers d'appropriation des changements pour les agents GDD
- Fermeture de tous les sites les 16 et 23 octobre
- Absence de GPF et d'EID le 20 octobre afin d'assurer une prise de connaissance de la nouvelle livraison informatique de tous les agents
- Possibilité d'organiser des GEC départementaux à partir du 29 octobre
- Une note sur les dispositions transitoires est en cours de création
- Renforcement des équipes accueil

Pour la CGT, le bilan des incivilités révèle bien que l'origine d'une grande partie des agressions est liée à l'étude des droits.

Nous avons exprimé nos craintes, fortes, sur les risques d'agression à venir et ce dès le mois de novembre (à l'issue du premier versement des indemnités modifiées par la nouvelle convention).